



# Liste des délibérations du SYDESL du 19 et 24 janvier 2023

---

Les documents dont il est fait référence peuvent être consultés :

\* *en version papier*

Au secrétariat de Direction du SYDESL  
200, bld de la Résistance  
71000 MACON

\* *sous forme informatique*

Sur le site du SYDESL : [sydesl.fr](http://sydesl.fr)

# DELIBERATIONS DU BUREAU ET DU COMITE SYNDICAL DU 19 ET 24 JANVIER 2023

(DATE DE CONVOCATION :12 ET 20 JANVIER 2023)

Le dix-neuf du mois de janvier de l'année deux mille vingt-trois, le Bureau du SYDESL s'est réuni à Mâcon au SYDESL, après convocation légale sous la présidence de M. Jean SAINSON, Président.

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL		Décision
BS 23/001	Ma Prime Rénov Sérénité	Approuvée

Lors du Comité Syndical, le quorum n'ayant pas été atteint le dix-neuf janvier 2023, le Comité Syndical s'est à nouveau réuni le jeudi 24 janvier 2023 à 14 h 30, au SYDESL à MACON, après convocation légale sous la présidence de M. Jean SAINSON.

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL		Décision
CS23-001	Retrait de la délibération CS22-067 : ouverture des crédits et autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif.	Approuvée
CS 23-002	Ouverture des crédits et autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif.	Approuvée
CS 23-003	Débat d'Orientation Budgétaire 2023	Approuvée
CS 23-004	Passage de la valeur faciale du titre restaurant de 6,00 € à 8,00 € à compter du 1 <sup>er</sup> février 2023.	Approuvée